

Question E des Loges Hors Métropole 2023-2024, Synthèse.

« Pour ne pas entrer dans un conflit de l'eau entre les peuples et les groupes sociaux, n'est-il pas temps que l'eau soit reconnue comme bien commun ? »

La formulation de la question pose d'emblée **l'enjeu vital** qui s'attache à l'eau, une ressource essentielle à la vie, soumise à de fortes tensions. Elle interpelle, comme si les habitants en métropole, ne se sentaient pas directement concernés et suggère une perception insuffisante de l'urgence et de l'acuité attachés à cet enjeu. Elle induit le ternaire **eau + bien commun + conflit** auquel nous avons souhaité ajouter **l'équité** entre les peuples (9 pays possèdent 60% de l'eau douce de la planète) et les groupes sociaux.

La notion de **bien commun** a fait débat. Le commun désigne une ressource partagée au sein d'une communauté aussi large possible, quasi universelle et qui fait l'objet d'une gouvernance qui permet de la protéger et de la faire prospérer.

En France, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 affirme que **l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation**. La réglementation prévoit des outils et des instances de gouvernance spécifiques en vue de la préservation de la ressource et du contrôle de sa qualité, qui associent de l'Etat jusqu'aux collectivités territoriales en passant par toutes les parties prenantes et qui concernent tous les usages (domestiques, agricoles, industriels).

Pour autant, cet arsenal législatif et réglementaire n'empêche pas les tensions et les conflits en et hors métropole. Expression des rapports sociaux injustes qui prévalent entre les nations, exposées géographiquement différemment à la ressource en eau, et à l'intérieur de chacune d'entre elles, les pénuries d'eau ne doivent cependant pas être considérées comme une fatalité, sauf à condamner des populations et des pans d'activité entiers. **La loi doit donc aussi évoluer, assez vite, au regard de l'accélération des désordres climatiques et des réponses de plus en plus urgentes à apporter.**

Ce qui amène parfois à douter de l'idée de bien commun réside probablement dans le mode de gestion de l'eau.

En effet, les divergences se font jour entre l'idée de bien commun et de privatisation de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, qui sont souvent présentées comme antinomiques avec tous les sous-entendus public-privé.

Bon nombre de frères pensent qu'une gouvernance de l'eau doit être plus participative en impliquant plus largement tous les acteurs des secteurs privés, autorités publiques, pourquoi pas par le biais de consultations avec la population pour expliquer déjà la problématique actuelle factuelle, la politique mise en place et écouter les divergences de points de vue souvent bien documentées.

Il est ressenti, à travers l'exemple de Sainte Soline et des méga-bassines, que le système est injuste à plusieurs niveaux (politique, écologique, économique). En effet, ce principe de rétention d'eau, collectée dans les nappes phréatiques, ne bénéficie qu'à 7%

des agriculteurs, par ailleurs bénéficiaires des aides européennes de la PAC et pratiquant des cultures intensives destinées pour une large proportion à l'exportation. L'idée qui découle de cet exemple est de promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau à bon escient, en tentant de maximiser celle disponible et diminuer la pression sur la ressource.

Toutefois, la vraie question sous-jacente est celle de l'accès pour tous à une ressource universelle, essentielle à la vie de chacun, en quantité et en qualité suffisantes. Et c'est déjà aussi sur ce point que le sujet se complexifie. Comment faire pour s'assurer de la disponibilité pour tous, pour toutes les activités d'une ressource dont les scientifiques s'accordent à constater qu'elle se raréfie.

Puisque la question émane des régions ultra marines, il nous est apparu indispensable de parler de l'île de Mayotte : sécheresse, absence de pluie, retard des investissements sur les moyens de production et de réseau, approvisionnement par bouteilles, gratuité des factures d'eau 3 mois depuis septembre, acheminement d'eau depuis Réunion et Hexagone, déploiement de militaires et civils déployés sur l'île pour assurer la logistique, renforcer les équipes de soignants, mais aussi assistants d'éducation dans les écoles. Les impacts liés à la migration climatique et politique constitue un enjeu mondial dans la prochaine décennie.

Mais des solutions existent, dont la mise en œuvre nécessite de s'engager, dès maintenant, à moyen et plus long terme. Quatre risques découlent du stress hydrique : sur la santé d'abord -la surmortalité pour les populations dans les zones en manque d'eau, aussi par les vagues de chaleur surtout dans les zones urbaines-, les pénuries d'eau avec un retentissement sur l'agriculture, viticulture, l'élevage, la biodiversité, les forêts, les zones humides ; les diminutions de rendement agricole, conséquence des 2 risques précédents avec des pluies aléatoires, des pertes de récoltes qui impactent la subsistance de certains producteurs et parfois la sécurité alimentaire ; enfin les inondations, les tempêtes, les vents forts menacent les 5800 kms de côte, mais aussi l'intérieur du pays avec la montée des eaux moins absorbées par des sols dégradés et la sécheresse.

S'agissant des solutions, dont la première est de réduire les GES, on sait tout faire et d'ailleurs avec un très haut niveau de technologie et de progrès scientifiques.

La question est en effet moins technique que les moyens économiques à mettre en œuvre, auxquels se greffent les réflexions sociales (coûts), réglementaires (réutilisation des eaux usées), psychologique (peur de boire l'eau usée de sa maison) et enfin territoriale (à qui appartient la ressource ?).

Les frères ont souhaité éclairer quelques chemins au-delà de ceux évoqués tout au long de ce travail. Ils ont été sensibilisés par la question maçonnique qui a ouvert de nombreuses portes après un travail soutenu et ardu. La nécessité d'une bonne gouvernance de l'eau a été rappelée avec une nette préférence pour que la ressource

appartienne à l'Etat. **La mise en place d'une tarification équitable** (tarification sociale, tarification progressive, tarification saisonnière), tenant compte des capacités financières des populations est souhaitée. **Mieux réutiliser les eaux usées traitées** (exemple Singapour), **réduire les pertes d'eau dans les réseaux de distribution** (soit environ 20%), **protéger les écosystèmes aquatiques**, zones humides, rivières, lac et aquifères par des mesures de conservation et de restauration afin de préserver la biodiversité est aussi souhaitable. Bien sûr, **la coopération internationale** est indispensable, déjà parce que les ressources d'eau sont transfrontalières, la gestion équitable ne peut se faire que par des accords bilatéraux et une bonne pratique et partage des connaissances. Enfin, il convient **de sensibiliser et d'éduquer toutes les populations sur l'importance de l'eau**, les défis liés à sa gestion et sa conservation, sa raréfaction qui en fait un bien si précieux. En France, des études par une analyse fine et constante du cycle de l'eau permettent de mieux cerner et anticiper les conséquences prévisibles de pénurie. Enfin, **les technologies innovantes tournées vers la santé publique** sont d'actualité au regard des effets sur la santé des pesticides, des pollutions chimiques de toute nature et nous concernent tous : agriculture, industrie, rejets domestiques, y compris médicamenteux et les micros polluants. **L'eau bleue vaut de l'or, alors souhaitons que tous, nous participions à la maîtrise de la consommation, en tout cas en métropole, dans un élan de sobriété**, si nécessaire pour préserver et sans doute réparer et rétablir les équilibres.

Les frères ont répondu OUI à la question posée de l'eau comme un bien commun devenu un commun.

La commission a dit, le 04/02/2024 pour la loge Aménité et Fidélité à l'Orient du Havre GODF (les frères Patrick A..., Auguste-Serge A..., Ridha C..., Hubert L..., Jean M..., Philippe M..., Serge M..., Michel P..., et Benoit V...).

